

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 **AU** 19/3/26

81-2920

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean-François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean-François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Projet d'un bâtiment en commune de La Freissinouse pour stockage atelier et local de vie.

Une étude réalisée par un architecte a estimé le coût du bâtiment à 1 365 000 € HT.

Une étude interne a été conduite, intégrant les gains liés à la production des panneaux solaires, les gains liés à l'arrêt de la location du bâtiment de Saint-Jean et autres, de même qu'une étude a été produite, visant à valoriser la vente de biens immeubles situés en commune de Rambaud.

Le Directeur indique que le personnel n'a effectivement pas de conditions de travail décentes depuis plusieurs dizaines d'années (absence de local pour se changer, absence de coin cuisine, sanitaires non fonctionnels lorsque les températures extérieures sont négatives, température intérieure du bâtiment équivalente à celle extérieure, sol recouvert de graviers et poussières, etc.).

Le Directeur rappelle qu'il ne dispose pas de local ni de surface pour entreposer du matériel de manière sécurisée (vannes, coudes, Tés, brides, etc.). Chacune de ces fournitures étant onéreuses, il est nécessaire pour l'exploitation du réseau et devant être maintenu dans le cadre d'un stock.

Il rappelle que le projet a déjà été présenté en Commission Syndicale, courant du mois de novembre 2025, que cette réunion a été suivie par une réunion technique avec la présence de plusieurs syndics, qui ont eux-mêmes été amenés à construire des bâtiments pour apporter leurs conseils et avis sur le projet présenté.

Monsieur le Président prend la parole pour évoquer les possibilités de baisse du montant de la vente des kWh produits par les panneaux solaires, ce qui aura un effet sur l'équilibre économique qui avait été étudié.

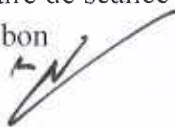
Il demande, en ce sens, à ce que l'étude sur les panneaux solaires soit actualisée.

Ouïs cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Ne se prononcent pas sur le lancement du projet de bâtiment destiné au stockage de fournitures hydrauliques et au personnel
- Autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Le Président
Claude Nebon

